



# Rencontres Solidarités

## Solidarités Entraide

## Echanges Aide Partage

Accompagnement

Aide

Partage

Humanisme

Lien

## Habitat solidaire des saisonniers en Oisans

### Vous êtes salarié(e) pour la saison en Oisans (L'Alpes d'Huez, Oz, Vaujany, Les Deux Alpes, ...) et VOUS recherchez une chambre chez l'habitant

L'association Domicile Inter Génération Isérois - DiGi- vous propose des solutions adaptées à vos souhaits et au plus près de vos besoins dans le cadre du logement intergénérationnel et solidaire.



### UNE CHAMBRE SAISONNIÈRE

Vous avez une chambre et l'accès aux pièces communes chez un senior, vous réglez une indemnité d'occupation et charges de 150€ mensuel. Vous partagez régulièrement avec votre hôte des moments d'échange et de convivialité et apportez des petites aides

Vous ne vous substituez pas aux services d'aide à domicile.

Bien sûr c'est à vous de gérer courses, ménage, nourriture ...

Une adhésion, des frais de dossier et d'accompagnement sont dus à DiGi uniquement en cas de signature de contrat.

L'association DiGi s'occupe de tout mettre en place et du suivi.

### DiGi vous propose ...

⇒ **UNE RENCONTRE** à l'association pour définir votre profil, vos désirs et vos attentes.

Pour l'entretien, vous devez apporter impérativement le dossier d'inscription renseigné, photocopie de la carte d'identité ou du passeport, photocopie du titre de séjour pour les étrangers ; photo d'identité ; photocopie du contrat de travail pour les salariés ; attestation pôle emploi ; carte demandeur d'emploi, carte étudiante.

⇒ **UNE PROPOSITION**, en fonction des candidatures, d'une personne la plus adaptée à vos souhaits.

⇒ **UNE PRÉSENTATION** et visite à domicile de la personne qui peut vous accueillir

Cet échange est organisé en présence d'un professionnel de DiGi. Il est destiné à mettre en place les bases permettant une cohabitation harmonieuse, en tenant compte des attentes et des limites de chacun, une occasion de se connaître et d'évoquer les différents aspects de la future vie en commun

⇒ **L'INSTALLATION** chez le senior

Vous devez fournir une attestation d'assurance habitation et responsabilité civile pour la chambre.

⇒ **LA SIGNATURE DU CONTRAT**

C'est la convention d'occupation à titre précaire et provisoire qui définit la durée, qui cadre et sécurise l'échange. La convention comprend une période d'essai de 15 jours renouvelable 1fois si nécessaire.

## POUR DES INFORMATIONS, CONTACTEZ

**MFI Relais du Père Gaspard / relais en Oisans DiGi**

**06 83 39 97 04 / [secretariat@dig38.org](mailto:secretariat@dig38.org)**



L'équipe de professionnels de DiGi accompagne la formalisation et le suivi de ce mode d'habitat. Elle garantit l'éthique et la solidarité.

DiGi est une association à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir l'habitat intergénérationnel et solidaire en partenariat et avec le soutien de la Communauté de Communes OISANS.

